

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les auteurs doivent remettre, dans un premier temps, un *synopsis* de leur article (une page) puis, quand celui-ci est accepté et si possible en même temps, leur texte et les illustrations avec la liste des légendes.

À défaut des photographies définitives, il est vivement conseillé d'envoyer des photocopies des illustrations prévues dès la première rédaction.

Les articles soumis à la revue doivent être inédits.

1. Le CD

Le CD contenant le texte et les légendes des illustrations, ainsi que les photographies numériques et un résumé de dix lignes pour traduction, est envoyé à la revue pour corrections éventuelles par le comité de rédaction qui en avise les auteurs. Il est indispensable de paginer et de joindre la sortie imprimante correspondante.

2. Le texte

Il est recommandé d'utiliser les plus récentes versions du logiciel Word et, éventuellement, d'enregistrer le fichier texte au format rtf. Ne pas employer le format pdf.

En tête de la première page doivent figurer le nom de l'auteur et le titre de l'article.

Le texte et les notes de bas de page doivent être saisis en style « normal » et en interligne 1,5, police Times New Roman, avec 4 cm de marge à gauche. Le texte sera saisi en corps 12, les notes en corps 10.

Le texte de l'article doit avoir entre 25 000 et 30 000 signes (espaces non compris), notes comprises.

Les appels de figures sont indiqués dans le texte entre parenthèses, *ex.* : (fig. 1).

Les citations, si elles sont particulièrement longues ou si l'auteur juge nécessaire de les faire ressortir, formeront un paragraphe à part.

Les titres d'œuvres, les titres d'ouvrages, les mots et citations en langue étrangère sont obligatoirement en italiques.

À la fin de l'article, l'auteur précise le titre du mémoire de master ou de sa thèse, son année de soutenance, le nom de son directeur de recherche et l'intitulé de l'établissement où il poursuit ses recherches.

3. Les notes et les mentions bibliographiques

Les appels de notes de bas de page sont indiqués par un chiffre en exposant (sans parenthèses) avant la ponctuation. Chaque note est introduite par un numéro suivi d'un point, sans parenthèses.

Dans les mentions bibliographiques, les noms propres des auteurs cités ne doivent jamais apparaître en capitales. L'initiale du prénom précède le nom.

Les titres d'ouvrages et de revues sont en italiques. Les titres d'articles de revues ou d'ouvrages collectifs (faire dans ce cas précéder le titre de l'ouvrage de « dans ») sont mis entre guillemets français en caractères romains. Le lieu d'édition est mentionné avant le nom de l'éditeur, suivi de la date. Le lieu d'édition est francisé ; les indications de pagination sont précédées de p. ou pp.

Ex. : F. Haskell et N. Penny, *Taste and the Antique*, Londres, Thames and Hudson, 1981, p. 152.

L. Grodecki, « Les vitraux de la cathédrale d'Angers », *Bulletin monumental*, 1966, pp. 15-16 et note 2.

M. Gravari-Barbas, « Patrimoine et modernité : les monuments historiques dans les deux Chartes d'Athènes, 1931-1933 », dans V. Berdoulay, P. Claval (dir.), *Aux débuts de l'urbanisme français. Regards croisés de scientifiques et de professionnels, fin XIX^e-début XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.

« *Primitivism* » and *XXth Century Art*, catalogue d'exposition, New York, Museum of Modern Art, 1984 (trad. française, Paris, Flammarion, 1988).

Pour ne pas répéter une référence déjà donnée, si cette référence se trouve immédiatement au-dessus, on utilise l'abréviation *ibid.*, si elle est plus éloignée, on utilise suivant les cas *op. cit.* (ouvrage cité, *opus citatum*) ou « article cité ».

Ex. : L. Grodecki, article cité, p. 16.

F. Haskell et N. Penny, *op. cit.*, p. 170.

Les renvois à d'autres notes propres à l'article sont indiqués comme suit : (voir ci-dessous n. 3) ou (voir ci-dessus n. 1).

4. Les illustrations

Les articles sont accompagnés de six illustrations au maximum.

Les illustrations fournies par l'auteur, en noir et blanc ou en couleurs, doivent être numériques.

Afin d'obtenir une bonne qualité d'impression, les photographies, enregistrées en mode niveau de gris ou couleur, doivent avoir une résolution minimale de 300 ppp pour une largeur minimale de 15 cm. Les dessins au trait en noir et blanc, enregistrés en mode bitmap, doivent avoir une résolution de 1200 ppp. Les images à basse résolution (72 ppp) ne sont pas exploitables.

Les illustrations seront livrées au format jpeg ou au format tiff.

Il est recommandé de joindre une impression papier des illustrations pour préparer la mise en page.

5. Les légendes

La liste des légendes doit être jointe sur une feuille séparée portant le nom de l'auteur et le titre de l'article. Chaque légende comprend : le numéro d'ordre de l'illustration (*ex.* : Fig. 2), le nom de l'artiste ou du site, le titre de l'œuvre (en italiques) ou le nom du monument, la date d'exécution de l'œuvre, également la technique et les dimensions de l'œuvre, sauf si celles-ci sont mentionnées clairement dans le texte ; le lieu de conservation actuel, et enfin, l'origine de la photographie et le copyright éventuel.

Ex. : Fig. 1. Benjamin-Constant, *Le lendemain d'une victoire à l'Alhambra*, 1882, Montréal, musée des Beaux-Arts (photographie du musée).

Fig. 2. Rodez, Cathédrale Notre-Dame, chapelle axiale, voûtain sud, *L'Évangéliste Luc* ; photographie de l'auteur.

6. Les droits

L'auteur doit obtenir lui-même l'autorisation morale de reproduire les œuvres par lesquelles il illustre son article, soit auprès des institutions, soit auprès des artistes, ou de leurs ayants droit, ou des agences comme l'A.D.A.G.P. pour l'art contemporain. Il est recommandé de s'en préoccuper dès la première rédaction de l'article. La revue prend en charge les droits de reproduction. Les photographies qui sont exceptionnellement acquises par la revue restent sa propriété.

7. L'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves. Les éventuelles corrections d'auteur sont soumises au rédacteur en chef qui peut les refuser.

8. L'auteur reçoit, après parution, un exemplaire de la revue et une version électronique au format pdf de son article. Les photographies qu'il a fournies lui sont retournées.

9. Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

10. Quelques conseils relatifs à la présentation des idées

Afin que la contribution puisse être clairement située par le lecteur, il est particulièrement souhaitable que, dans l'**introduction**, l'auteur précise :

- le cadre chronologique, géographique et thématique de son sujet ;
- l'historiographie relative au sujet ;
- les sources et la bibliographie disponibles et utilisées ;
- la méthode et la problématique choisies pour traiter le sujet ;
- les hypothèses sur lesquelles se base la démonstration, les objectifs de celle-ci.

La **conclusion**, conçue comme une réponse aux questionnements énoncés en introduction, devra être rédigée comme une synthèse des faits, des idées et des interprétations exposés dans le développement. Elle détaillera l'apport de la contribution à l'état des savoirs dans le champ où celle-ci se situe. La conclusion ouvrira des perspectives : recherches à venir de l'auteur et recherches envisageables.